

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Tarifs exigibles par l'Autorité des marchés financiers pour l'année 2026 – Avis d'indexation

(Voir section 1.1 du présent bulletin)

Le 18 décembre 2025

Avis relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 – Assureurs de dommages autorisés à exercer leurs activités au Québec

En vertu des dispositions de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1 (la «Loi»), tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'Autorité des marchés financiers (AMF), en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la Loi ou requis par l'AMF (les «documents et renseignements exigés»).

Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les «SEL») de l'AMF est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés.

Les annexes du présent avis contiennent les exigences spécifiques de l'AMF relatives au dépôt des documents pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025. Une version intégrale de ce présent avis est également disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/>

La version complète des documents portant signatures devra être conservée au bureau de l'assureur, pour fins d'examen par l'AMF, le cas échéant.

Sanctions administratives pécuniaires

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque assureur de s'assurer que l'AMF reçoive, aux dates déterminées, les documents et renseignements exigés.

Des sanctions administratives pécuniaires peuvent être imposées à un assureur autorisé en cas de défaut de transmettre à l'AMF les documents ou renseignements exigés ou lorsque ceux-ci sont incomplets ou ne sont pas transmis avant l'échéance prévue ou s'il refuse de les communiquer ou d'en donner accès à l'AMF, conformément aux articles 491 et suivants de la Loi.

Transmission électronique des données financières et autres documents

Le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* explique la procédure à suivre pour le dépôt de fichiers sur les SEL de l'AMF et fournit des instructions spécifiques, entre autres, les noms des fichiers à utiliser. Il est disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/>

Veillez noter que le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* concernant l'utilisation des SEL ne dresse pas la liste de tous les documents et renseignements exigés ni la date d'échéance pour leur dépôt à l'AMF.

Renseignements additionnels :

Si des renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse : Info-Divulgations@lautorite.qc.ca

Le 18 décembre 2025

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE DOMMAGES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

ANNEXE 1

CHARTRE DU QUÉBEC			
Société par actions, Société mutuelle membre d'une fédération, Société mutuelle et Union Réciproque	Code du relevé	Format du fichier	Échéance Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe
• Relevé annuel P&C (PC1/PC2/PC3/PCPROV)	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel P&C (PC1/PC2/PCPROV), dûment signé . - Renseignements annuels sur l'assureur (page 10.10 à 10.17) - si applicable - Organigramme (page 10.30) - État des flux de trésorerie (page 20.52) - Notes afférentes aux états financiers audités (page 20.60) - Attestation portant sur le relevé annuel - Président/Chef de la direction, dûment signée (page 99.10) - Attestation portant sur le relevé annuel - Administrateurs, dûment signée (page 99.20)	-	PDF	60 jours
• Rapport de l'auditeur indépendant adressé à l'AMF portant sur les pages 20.10, 20.11 et 20.22 à 20.60 (excluant les pages sur la conciliation des passifs), dûment signé .	-	PDF	60 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé P&C, dûment signée . https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	110	PDF	60 jours
• Relevé annuel relatif au test du capital minimal - TCM (PC4) / Test de suffisance de l'actif des succursales - TSAS (PC4).	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel relatif au test du capital minimal - TCM (PC4) / Test de suffisance de l'actif des succursales - TSAS (PC4), audité et dûment signé . Il doit inclure le rapport de l'auditeur externe indépendant.** Il doit également inclure l'opinion de l'auditeur interne (à signer au moins une fois tous les trois ans.)	-	PDF	90 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé TCM/TSAS, dûment signée . https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	710	PDF	90 jours
• Sommaire des erreurs non ajustées décelées par l'auditeur externe	-	PDF	90 jours *Nouveau*
• Liste des personnes formant l'union réciproque (l'Union) ***	175	Excel	60 jours
• Copie des principales lettres de crédit et des confirmations des fiduciaires concernant les dépôts reçus au bénéfice de l'assureur inscrits à la p.70.60 du relevé annuel. Cette confirmation doit inclure le texte suivant ou l'équivalent: « Nous confirmons détenir au 31 décembre 2025, au bénéfice de (nom de l'assureur), la somme de \$ déposée par (nom du réassureur). » (si applicable)	180	PDF	60 jours
• Plan d'affaires pour l'année 2026, incluant une prévision du bilan, de l'état des résultats et du Test sur le capital minimal (TCM).	190	PDF	60 jours
• États financiers audités présentés aux actionnaires, aux membres ou aux personnes formant l'Union, dûment signés . (version « officielle »)	200	PDF Intelligent*	60 jours
• Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable)	200	PDF	
• États financiers non consolidés de l'assureur, des filiales, des entreprises associées et coentreprises dans lesquelles l'assureur a une participation. (si applicable)	300	PDF	60 jours
• Rapport de l'actuaire désigné sur le passif, incluant le certificat, dûment signé .	400	PDF Intelligent*	60 jours
• Tableaux supplémentaires - Rapport de l'actuaire désigné. (Le fichier est disponible sur le site Web de l'AMF.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	410	Excel	60 jours
• Tableaux d'analyse sur les sinistres non payés et le rapport sinistres-primés.	-	Excel	60 jours
• Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné. (si applicable)	440	PDF	Note 1
• Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment signé . (Les instructions seront disponibles sur le site Web de l'AMF.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	500	PDF intelligent*	31 décembre 2026
• Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF. (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'AMF.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	510	Excel	31 décembre 2026
• Examen par des pairs - ESF. (si applicable)	520	PDF	Note 2
• Notes de couverture de réassurance, incluant celles afférentes à tous les traités ou ententes de réassurance qui seront en vigueur en 2026. (si applicable)	590	PDF	60 jours
• Formulaire de données sur les engagements relatifs aux tremblements de terre. (Tous les assureurs doivent compléter le fichier qu'ils soient exposés ou non au risque de tremblement de terre.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	740	Excel	31 mai 2026
• Rapport du Comité d'éthique, dûment signé .	760	PDF	60 jours
• Divulgations sur les risques climatiques. **** - Renseignements sur le niveau de consolidation - IC0 - Fichier de données - IC1 - Fichier de données - IC2 https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	IC0 IC1 IC2	Excel .csv .csv	180 jours *Nouveau*

Note 1 : dans les 30 jours suivant la diffusion du rapport de l'actuaire désigné.

Note 2 : au plus tard le 31 décembre.

* PDF intelligent : permet d'effectuer des recherches.

**Le ratio du TCM doit être audité annuellement par un auditeur. Le rapport d'audit portant sur le ratio du TCM doit être distinct de celui de l'auditeur qui accompagne le relevé annuel P&C déposé à l'AMF. L'audit doit être effectué conformément aux normes relatives aux missions d'audit établies par le Conseil des normes d'audit et de certification du Canada. L'opinion de l'auditeur doit porter sur le respect de la Ligne directrice TCM lors de l'établissement du ratio TCM présenté à la page 10.00 du relevé du TCM.

*** Seulement l'union réciproque est tenue de déposer la liste des personnes qui la forment.

**** Pour l'union réciproque, les divulgations sur les risques climatiques ne sont pas applicables.

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE DOMMAGES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

ANNEXE 1

CHARTRE DU QUÉBEC			
Organisme d'autoréglementation	Code du relevé	Format du fichier	Échéance Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe
• Relevé annuel P&C (PC1/PC2/PC3/PCPROV)	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel P&C (PC1/PC2/PCPROV), dûment signé . - Organigramme (page 10.30) - État des flux de trésorerie (page 20.52) - Notes afférentes aux états financiers audités (page 20.60) - Attestation portant sur le relevé annuel - Président/Chef de la direction, dûment signée (page 99.10) - Attestation portant sur le relevé annuel - Administrateurs, dûment signée (page 99.20)	-	PDF	60 jours
• Rapport de l'auditeur indépendant adressé à l'AMF portant sur les pages 20.10, 20.11 et 20.22 à 20.60 (excluant les pages sur la conciliation des passifs), dûment signé .	-	PDF	60 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé P&C, dûment signée . https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	110	PDF	60 jours
• Relevé relatif au test du capital minimal - TCM (PC4) / Test de suffisance de l'actif des succursales - TSAS (PC4).	-	Excel	60 jours
• Relevé relatif au test du capital minimal - TCM (PC4) / Test de suffisance de l'actif des succursales - TSAS (PC4), dûment signé . Il doit inclure le rapport de l'auditeur externe indépendant.** Il doit également inclure l'opinion de l'auditeur interne (à signer au moins une fois tous les trois ans.)	-	PDF	90 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé TCM/TSAS, dûment signée . https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	110	PDF	90 jours
• Sommaire des erreurs non ajustées décelées par l'auditeur externe.	-	PDF	90 jours *Nouveau*
• Copie des principales lettres de crédit et des confirmations des fiduciaires concernant les dépôts reçus au bénéfice de l'assureur inscrits à la page 70.60 de l'état annuel. Cette confirmation doit inclure le texte suivant ou l'équivalent: « Nous confirmons détenir au 31 décembre 2025, au bénéfice de (nom de l'assureur), la somme de \$ déposée par (nom du réassureur). » (si applicable).	180	PDF	60 jours
• Plan d'affaires pour l'année 2026, incluant une prévision du bilan, de l'état des résultats et du Test sur le capital minimal (TCM).	190	PDF	60 jours
• États financiers audités présentés aux actionnaires ou aux membres, dûment signés . (version « officielle »)	200	PDF intelligent*	60 jours
• Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable)	200	PDF	
• Rapport de l'actuaire désigné sur le passif, incluant le certificat, dûment signé . (Les instructions seront disponibles sur le site Web de l'AMF.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	400	PDF intelligent*	60 jours
• Tableaux supplémentaires - Rapport de l'actuaire désigné. (Le fichier est disponible sur le site Web de l'AMF.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	410	Excel	60 jours
• Tableaux d'analyse sur les sinistres non payés et le rapport sinistres-primés.	-	Excel	60 jours
• Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné. (si applicable)	440	PDF	Note 1
• Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment signé . (Les instructions seront disponibles sur le site Web de l'AMF.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	500	PDF intelligent*	31 décembre 2026
• Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF. (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'AMF.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	510	Excel	31 décembre 2026
• Examen par des pairs - ESF. (si applicable)	520	PDF	Note 2
• Notes de couverture de réassurance, incluant celles afférentes à tous les traités ou ententes de réassurance qui seront en vigueur en 2026. (si applicable)	590	PDF	60 jours
• Relevé de données sur les engagements relatifs aux tremblements de terre. (Tous les assureurs doivent compléter le relevé qu'ils soient exposés ou non au risque de tremblements de terre.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	740	Excel	31 mai 2026

Note 1 : dans les 30 jours suivant la diffusion du rapport de l'actuaire désigné.

Note 2 : au plus tard le 31 décembre.

* PDF intelligent : permet d'effectuer des recherches.

**Le ratio du TCM doit être audité annuellement par un auditeur. Le rapport d'audit portant sur le ratio du TCM doit être distinct de celui de l'auditeur qui accompagne le relevé annuel P&C déposé à l'AMF. L'audit doit être effectué conformément aux normes relatives aux missions d'audit établies par le Conseil des normes d'audit et de certification du Canada. L'opinion de l'auditeur doit porter sur le respect de la Ligne directrice TCM lors de l'établissement du ratio TCM présenté à la page 10.00 du relevé du TCM.

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE DOMMAGES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

ANNEXE 1

CHARTE DU QUÉBEC			
Fédération de sociétés mutuelles d'assurance	Code du relevé	Format du fichier	<u>Échéance</u> Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe
• États financiers audités, dûment signés .	200	PDF	60 jours
• Rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices incluant le certificat, dûment signé .	400	PDF intelligent*	60 jours
• Notes de couverture de réassurance, incluant celles afférentes à tous les traités ou ententes de réassurance qui seront en vigueur en 2026. (si applicable)	590	PDF	60 jours

* PDF intelligent : permet d'effectuer des recherches.

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE DOMMAGES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

ANNEXE 2

CHARTRE DU CANADA CHARTRE EXTRA-PROVINCIALE			
Société par actions, Société mutuelle et Union réciproque	Code du relevé	Format du fichier	Échéance Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe
• Relevé annuel P&C (PC1/PC2/PC3/PCPROV).	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel P&C (PC1/PC2/PC3/PCPROV), dûment signé . - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10.10 à 10.15) - Organigramme (page 10.30) - État des flux de trésorerie (page 20.52) - Notes afférentes aux états financiers audités (page 20.60) - Attestation portant sur le relevé annuel - Président/Chef de la direction, dûment signée (page 99.10) - Attestation portant sur le relevé annuel - Administrateurs, dûment signée (page 99.20)	-	PDF	60 jours
• Rapport de l'auditeur indépendant adressé au principal organisme de réglementation portant sur les pages 20.10, 20.11 et 20.22 à 20.60 (excluant les pages sur la conciliation des passifs), dûment signé .	-	PDF	60 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé P&C, dûment signée . https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	110	PDF	60 jours
• Relevé relatif au test du capital minimal - TCM (PC4) / Test de suffisance de l'actif des succursales - TSAS (PC4).	-	Excel	60 jours
• Relevé relatif au test du capital minimal - TCM (PC4) / Test de suffisance de l'actif des succursales - TSAS (PC4), dûment signé . Il doit inclure le rapport de l'auditeur externe indépendant.** Il doit également inclure l'opinion de l'auditeur interne (à signer au moins une fois tous les trois ans.)	-	PDF	90 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé TCM/TSAS, dûment signée . https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	710	PDF	90 jours
• Sommaire des erreurs non ajustées décelées par l'auditeur externe.	-	PDF	90 jours "Nouveau"
• Relevé financier annuel (MI3/MI4/MI5/MIPROV)**	-	Excel	60 jours
• Relevé financier annuel (MI3/MI4/MI5/MIPROV), dûment signé** . - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10.10 à 10.15) - Organigramme (page 10.30) - État des flux de trésorerie (page 20.52) - Notes afférentes aux états financiers audités (page 20.60) - Attestation portant sur l'état annuel - Président/Chef de la direction, dûment signée (page 99.10) - Attestation portant sur l'état annuel - Administrateurs, dûment signée (page 99.20)	-	PDF	60 jours
• Rapport de l'auditeur indépendant adressé au principal organisme de réglementation portant sur les pages 20.10 à 20.60, dûment signé .	-	PDF	60 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé financier MI, dûment signée** . https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	110	PDF	60 jours
• Relevé annuel sur le test de suffisance du capital (TSAH)**	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel sur le test de suffisance du capital (TSAH), audité et dûment signé** . Il doit inclure le rapport de l'auditeur indépendant.	-	PDF	90 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé TSAH, dûment signée** . (L'attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport de l'auditeur.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	710	pdf	90 jours
• Liste des personnes formant l'union réciproque (l'Union). ***	175	Excel	60 jours
• Copie des principales lettres de crédit et des confirmations des fiduciaires concernant les dépôts reçus au bénéfice de l'assureur inscrits à la p. 70.60 de l'état annuel. Cette confirmation doit inclure le texte suivant ou l'équivalent: « Nous confirmons détenir au 31 décembre 2025, au bénéfice de (nom de l'assureur), la somme de _____ \$ déposée par (nom du réassureur). » (si applicable)	180	PDF	60 jours
• États financiers audités présentés aux actionnaires, aux membres ou aux personnes formant l'Union, dûment signés . (version « officielle »)	200	PDF intelligent*	60 jours
• Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable)	200	PDF	
• Rapport de l'actuaire désigné sur le passif, incluant le certificat, dûment signé .	400	PDF intelligent*	60 jours
• Rapport de l'actuaire désigné – Tableaux supplémentaires qui sont déposés auprès de votre régulateur principal.	410	Excel	60 jours
• Tableaux d'analyse sur les sinistres non payés et le rapport sinistres-primés.	-	Excel	60 jours
• Courbe d'actualisation du rapport de l'actuaire désigné (PC6)	-	Excel	60 jours "Nouveau"
• Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné. (si applicable)	440	PDF	Note 1
• Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment signé .	500	PDF	31 décembre 2026
• Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF. (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'AMF.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	510	Excel	31 décembre 2026
• Examen par des pairs - ESF. (si applicable)	520	PDF	Note 2
• Relevé de données sur les engagements relatifs aux tremblements de terre. (Tous les assureurs doivent compléter le relevé qu'ils soient exposés ou non au risque de tremblements de terre.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	740	Excel	31 mai 2026
• Divulgations sur les risques climatiques.**** - Renseignements sur le niveau de consolidation - IC0 - Fichier de données - IC1 (Vous devez fournir le document qui est déposé auprès de votre régulateur principal.) - Fichier de données - IC2 (Vous devez fournir le document qui est déposé auprès de votre régulateur principal.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	IC0 IC1 IC2	Excel .csv .csv	180 jours "Nouveau"

Note 1 : dans les 30 jours suivant la diffusion du rapport de l'actuaire désigné.

Note 2 : au plus tard le 31 décembre.

* PDF intelligent : permet d'effectuer des recherches.

** Seulement les sociétés d'assurance hypothécaire sont tenues de déposer le Relevé financier annuel AH ainsi que leur test de suffisance du capital au moyen du Relevé sur le test de suffisance du capital (TSAH).

*** Seulement l'union réciproque est tenue de déposer la liste des personnes qui la forment.

**** Pour l'union réciproque, les divulgations sur les risques climatiques ne sont pas applicables.

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE DOMMAGES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

ANNEXE 3

CHARTRE ÉTRANGÈRE			
Société par actions et Société mutuelle	Code du relevé	Format du fichier	Échéance Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe
<ul style="list-style-type: none"> Relevé annuel P&C (PC1/PC2/PC3/PCPROV). Le fichier Excel <u>doit contenir</u> l'attestation de l'Agent principal au Canada (page 99.11), dûment signée ainsi que les notes aux états financiers, version projet (si disponible). 	-	Excel	60 jours
<ul style="list-style-type: none"> Relevé annuel P&C (PC1/PC2/PC3/PCPROV), dûment signé. <ul style="list-style-type: none"> Renseignements annuels sur l'assureur (page 10.10) Organigramme (page 10.30) État des flux de trésorerie (page 20.52) Notes afférentes aux états financiers audités (page 20.60) Attestation portant sur le relevé annuel - Agent principal au Canada, dûment signée (page 99.11) Attestation portant sur le relevé annuel - Président/Chef de la direction, dûment signée (page 99.15) 	-	PDF	31 mai 2026
<ul style="list-style-type: none"> Rapport de l'auditeur indépendant adressé au principal organisme de réglementation portant sur les pages 20.10, 20.11 et 20.22 à 20.60 (excluant les pages sur la conciliation des passifs), dûment signé. 	-	PDF	31 mai 2026
<ul style="list-style-type: none"> Attestation de conformité des versions - Relevé P&C, dûment signée. (L'attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport de l'auditeur.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/ 	110	PDF	31 mai 2026
<ul style="list-style-type: none"> Copie des principales lettres de crédit et des confirmations des fiduciaires concernant les dépôts reçus au bénéfice de l'assureur inscrits à la p.70.60 de l'état annuel. Cette confirmation doit inclure le texte suivant ou l'équivalent: « Nous confirmons détenir au 31 décembre 2025, au bénéfice de (nom de l'assureur), la somme de _____ \$ déposée par (nom du réassureur).» (si applicable) 	180	PDF	60 jours
<ul style="list-style-type: none"> Liste des souscripteurs du Lloyd's au Québec** 	185	Excel	60 jours
<ul style="list-style-type: none"> Relevé relatif au test du capital minimal - TCM (PC4) / Test de suffisance de l'actif des succursales - TSAS (PC4). 	-	Excel	60 jours
<ul style="list-style-type: none"> Relevé relatif au test du capital minimal - TCM (PC4) / Test de suffisance de l'actif des succursales - TSAS (PC4), dûment signé. Il doit inclure le rapport de l'auditeur externe indépendant.** Il doit également inclure l'opinion de l'auditeur interne (à signer au moins une fois tous les trois ans.) 	-	PDF	31 mai 2026
<ul style="list-style-type: none"> Attestation de conformité des versions - Relevé TCM/TSAS, dûment signée. (L'attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport de l'auditeur.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/ 	710	PDF	31 mai 2026
<ul style="list-style-type: none"> Sommaire des erreurs non ajustées décelées par l'auditeur externe. 	-	PDF	90 jours *Nouveau*
<ul style="list-style-type: none"> États financiers audités de l'assureur portant sur les activités exercées au Québec et/ou au Canada, dûment signés. 	200	PDF intelligent*	31 mai 2026
<ul style="list-style-type: none"> Rapport annuel de l'assureur incorporé à l'étranger présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable) 	200	PDF	
<ul style="list-style-type: none"> Rapport de l'actuaire désigné sur le passif, incluant le certificat, dûment signé. 	400	PDF intelligent*	60 jours
<ul style="list-style-type: none"> Rapport de l'actuaire désigné – Tableaux supplémentaires qui sont déposés auprès de votre régulateur principal. 	410	Excel	60 jours
<ul style="list-style-type: none"> Tableaux d'analyse sur les sinistres non payés et le rapport sinistres-primés. 	-	Excel	60 jours
<ul style="list-style-type: none"> Courbe d'actualisation du rapport de l'actuaire désigné (PC6) 	-	Excel	60 jours *Nouveau*
<ul style="list-style-type: none"> Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné. (si applicable) 	440	PDF	Note 1
<ul style="list-style-type: none"> Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment signé. 	500	PDF	31 décembre 2026
<ul style="list-style-type: none"> Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF. (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'AMF.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/ 	510	Excel	31 décembre 2026
<ul style="list-style-type: none"> Examen par des pairs - ESF. (si applicable) 	520	PDF	Note 2
<ul style="list-style-type: none"> Relevé de données sur les engagements relatifs aux tremblements de terre. (Tous les assureurs doivent compléter le relevé qu'ils soient exposés ou non au risque de tremblements de terre.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/ 	740	Excel	31 mai 2026
<ul style="list-style-type: none"> Divulgations sur les risques climatiques. <ul style="list-style-type: none"> Renseignements sur le niveau de consolidation - IC0 Fichier de données - IC1 (Vous devez fournir le document qui est déposé auprès de votre régulateur principal.) Fichier de données - IC2 (Vous devez fournir le document qui est déposé auprès de votre régulateur principal.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/ 	IC0 IC1 IC2	Excel .csv .csv	180 jours *Nouveau*

Note 2 : au plus tard le 31 décembre.

* PDF intelligent : permet d'effectuer des recherches.

** Seulement Lloyd's est tenu de déposer la liste des souscripteurs.

Avis relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 – Assureurs de personnes autorisés à exercer leurs activités au Québec

En vertu des dispositions de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1 (la «Loi»), tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'Autorité des marchés financiers (AMF), en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la Loi ou requis par l'AMF (les «documents et renseignements exigés»).

Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les «SEL») de l'AMF est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés.

Les annexes du présent avis contiennent les exigences spécifiques de l'AMF relatives au dépôt des documents pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025. Une version intégrale de ce présent avis est également disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes>

La version complète des documents portant signatures devra être conservée au bureau de l'assureur, pour fins d'examen par l'AMF, le cas échéant.

Sanctions administratives pécuniaires

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque assureur de s'assurer que l'AMF reçoive, aux dates déterminées, les documents et renseignements exigés.

Des sanctions administratives pécuniaires peuvent être imposées à un assureur autorisé en cas de défaut de transmettre à l'AMF les documents ou renseignements exigés ou lorsque ceux-ci sont incomplets ou ne sont pas transmis avant l'échéance prévue ou s'il refuse de les communiquer ou d'en donner accès à l'AMF, conformément aux articles 491 et suivants de la Loi.

Transmission électronique des données financières et autres documents

Le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* explique la procédure à suivre pour le dépôt de fichiers sur les SEL de l'AMF et fournit des instructions spécifiques, entre autres, les noms des fichiers à utiliser. Il est disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes>

Veuillez noter que le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* concernant l'utilisation des SEL ne dresse pas la liste de tous les documents et renseignements exigés ni la date d'échéance pour leur dépôt à l'AMF.

Renseignements additionnels :

Si des renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse : Info-Divulgations@lautorite.qc.ca

Le 18 décembre 2025

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE PERSONNES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

ANNEXE 1

CHARTRE DU QUÉBEC			
Société par actions, Société mutuelle et Société de secours mutuels	Code du relevé	Format du fichier	Échéance Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe
• Relevé annuel Vie (LF1/LF2/LF3/LFPROV).	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel Vie (LF1/LF2/LF3/LFPROV), dûment signé . - Attestation portant sur l'état annuel - Administrateurs, dûment signée (page 10.005) - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10.010 à 10.013) - Organigramme (page 10.040) - État des flux de trésorerie (page 20.050) - Notes afférentes aux états financiers audités (page 20.060)	-	PDF	60 jours
• Rapport de l'auditeur indépendant adressé à l'AMF portant sur les pages 20.002, 20.004 et 20.022 à 20.060 (excluant les pages sur la conciliation des passifs), dûment signé .	-	PDF	60 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé Vie, dûment signée . https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	110	PDF	60 jours
• Plan d'affaires pour l'année 2026, incluant une prévision du bilan et de l'état des résultats.	190	PDF	60 jours
• États financiers audités présentés aux actionnaires ou aux membres, dûment signés . (version « officielle »)	200	PDF intelligent*	60 jours
• Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable)	200	PDF	
• États financiers non consolidés de l'assureur, des filiales, des entreprises associées et coentreprises dans lesquelles l'assureur a une participation. (si applicable)	300	PDF	60 jours
• Rapport de l'actuaire désigné sur le passif, incluant le certificat, dûment signé . (Le Guide de l'actuaire est disponible sur le site Web de l'AMF.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	400	PDF intelligent*	60 jours
• Tableaux supplémentaires – Rapport sur le passif (Le fichier est disponible sur le site Web de l'AMF.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	420	Excel	60 jours
• Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné. (si applicable)	440	PDF	Note 1
• Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment signé . (Le Guide de l'actuaire sera disponible sur le site Web de l'AMF d'ici mars 2026.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	500	PDF intelligent*	31 décembre 2026
• Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF. (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'AMF d'ici mars 2026.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	510	Excel	31 décembre 2026
• Examen par des pairs - ESF. (si applicable)	520	PDF	Note 2
• Relevé annuel ESCAP, Exigences de suffisance du capital en assurance de personnes.	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel ESCAP, Exigences de suffisance du capital en assurance de personnes, dûment signé . Il doit inclure le rapport de l'auditeur externe indépendant.** Il doit également inclure l'opinion de l'auditeur interne (à signer au moins une fois tous les trois ans).	-	PDF	90 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé ESCAP, dûment signée . (L'attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport de l'auditeur.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	710	PDF	90 jours
• Sommaire des erreurs non ajustées décelées par l'auditeur externe.	-	PDF	90 jours *Nouveau*
• Rapport de l'actuaire désigné sur l'attestation de la ligne directrice ESCAP, dûment signé .	720	PDF	60 jours
• Examen par des pairs - ESCAP. (si applicable)	735	PDF	Note 1
• Rapport du Comité d'éthique, dûment signé .	760	PDF	60 jours
• Divulgations sur les risques climatiques: - Renseignements sur le niveau de consolidation - IC0 - Fichier de données - IC1 - Fichier de données - IC2 https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	IC0 IC1 IC2	Excel .csv .csv	180 jours *Nouveau*

Note 1 : dans les 30 jours suivant la diffusion du rapport de l'actuaire désigné.

Note 2 : au plus tard le 31 décembre.

* PDF intelligent : permet d'effectuer des recherches.

** Les ratios ESCAP doivent être audités annuellement par l'auditeur chargé des fonctions prévues au chapitre VII du titre II de la Loi sur les assureurs, RLRQ, c A-32.1. Le rapport d'audit portant sur les ratios ESCAP doit être distinct de celui de l'auditeur qui accompagne le Relevé annuel VIE déposé à l'AMF. L'audit doit être effectué conformément aux normes relatives aux missions d'audit établies par le Conseil des normes d'audit et de certification du Canada. L'opinion de l'auditeur doit porter sur le respect de la Ligne directrice ESCAP lors de l'établissement des ratios ESCAP présentés à la page 10.100 du Relevé ESCAP.

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE PERSONNES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

ANNEXE 1

CHARTRE DU QUÉBEC			
Compagnie d'assurance funéraire	Code du relevé	Format du fichier	Échéance Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe
<ul style="list-style-type: none"> • État annuel du S-20. Hyperliens pour les modifications au formulaire et aux instructions: https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/ 	-	Excel	60 jours
<ul style="list-style-type: none"> • État annuel du S-20, dûment signé. <ul style="list-style-type: none"> - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 0100 à 0140) - Rapport de l'auditeur indépendant adressé à l'AMF, dûment signé (page 0600) - Rapport de l'actuaire désigné, dûment signé (page 0900) (Exempté) - Attestation des administrateurs, dûment signée (page 1000) 	-	PDF	60 jours
<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de conformité des versions - Formulaire S-20, dûment signée. https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/ 	110	PDF	60 jours
<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel ou états financiers audités présentés aux membres, dûment signés. (version « officielle ») 	200	PDF intelligent*	60 jours
<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'actuaire désigné sur le passif, incluant le certificat, dûment signé. 	400	PDF intelligent*	60 jours (Exempté)
<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les modifications ou nouvelles ententes de réassurance. 	580	PDF	60 jours

* PDF intelligent : permet d'effectuer des recherches.

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE PERSONNES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

ANNEXE 2

CHARTRE DU CANADA CHARTRE EXTRA-PROVINCIALE			
Société par actions, Société mutuelle et Société de secours mutuels	Code du relevé	Format du fichier	Échéance Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe
• Relevé annuel Vie (LF1/LF2/LF3/LFPROV).	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel Vie (LF1/LF2/LF3/LFPROV), dûment signé . - Attestation portant sur l'état annuel - Dirigeants, dûment signée (page 10.000) - Attestation portant sur l'état annuel - Administrateurs, dûment signée (page 10.005) - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10.010 et 10.013) *pour les chartre extra-provinciales - Renseignements annuels sur l'assureur (page 10.012) - Organigramme (page 10.040) - État des flux de trésorerie (page 20.050) - Notes afférentes aux états financiers audités (page 20.060)	-	PDF	60 jours
• Relevé trimestriel supplémentaire Vie (LF4)	-	Excel	60 jours
• Rapport de l'auditeur indépendant adressé au principal organisme de réglementation portant sur les pages 20.002, 20.004 et 20.022 à 20.060 (excluant les pages sur la conciliation des passifs), dûment signé .	-	PDF	60 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé Vie, dûment signée . https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	110	PDF	60 jours
• États financiers audités présentés aux actionnaires ou aux membres, dûment signés . (version « officielle »)	200	PDF intelligent*	60 jours
• Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable)	200	PDF	
• Rapport de l'actuaire désigné sur le passif, incluant le certificat, dûment signé .	400	PDF intelligent*	60 jours
• Tableaux supplémentaires – Rapport sur le passif (Vous devez fournir le document qui est déposé auprès de votre régulateur principal.)	410	Excel	60 jours
• Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné. (si applicable)	440	PDF	Note 1
• Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment signé .	500	PDF intelligent*	31 décembre 2026
• Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF. (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'AMF d'ici mars 2026.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	510	Excel	31 décembre 2026
• Examen par des pairs - ESF. (si applicable)	520	PDF	Note 2
• Relevé annuel - Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV/TMAV).	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel - Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV/TMAV), dûment signé . Il doit inclure le rapport de l'auditeur externe indépendant. Il doit également inclure l'opinion de l'auditeur interne (à signer au moins une fois tous les trois ans.)	-	PDF	90 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé TSAV, dûment signée . (L'Attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport de l'auditeur.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	710	PDF	90 jours
• Sommaire des erreurs non ajustées décelées par l'auditeur externe.	-	PDF	90 jours *Nouveau*
• Rapport de l'actuaire désigné sur l'attestation de la norme de capital réglementaire, dûment signé .	720	PDF	60 jours
• Examen par des pairs - TSAV. (si applicable)	735	PDF	Note 1
• Divulgations sur les risques climatiques: - Renseignements sur le niveau de consolidation - IC0 - Fichier de données - IC1 (Vous devez fournir le document qui est déposé auprès de votre régulateur principal.) - Fichier de données - IC2 (Vous devez fournir le document qui est déposé auprès de votre régulateur principal.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	IC0 IC1 IC2	Excel .csv .csv	180 jours *Nouveau*

Note 1 : dans les 30 jours suivant la diffusion du rapport de l'actuaire désigné.

Note 2 : au plus tard le 31 décembre.

* PDF intelligent : permet d'effectuer des recherches.

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE PERSONNES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

ANNEXE 3

CHARTRE ÉTRANGÈRE			
Société par actions, Société mutuelle et Société de secours mutuels	Code du relevé	Format du fichier	Échéance Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe
<ul style="list-style-type: none"> Relevé annuel Vie (LF1/LF2/LF3/LFPROV). Le fichier excel doit contenir l'attestation de l'Agent principal au Canada (page 10.002), dûment signée, ainsi que les notes aux états financiers, <u>version projet</u> (si disponible). 	-	Excel	60 jours
<ul style="list-style-type: none"> Relevé annuel Vie (LF1/LF2/LF3/LFPROV), dûment signé. <ul style="list-style-type: none"> Attestation portant sur l'état annuel - Agent principal au Canada, dûment signée (page 10.002) Attestation - Président/Chef de la direction, dûment signée (page 10.004) Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10.010 et 10.012) Organigramme (page 10.040) État des flux de trésorerie (page 20.050) Notes afférentes aux états financiers audités (page 20.060) 	-	PDF	31 mai 2026
<ul style="list-style-type: none"> Relevé trimestriel supplémentaire Vie (LF4) 	-	Excel	60 jours
<ul style="list-style-type: none"> Rapport de l'auditeur indépendant adressé au principal organisme de réglementation portant sur les pages 20.002, 20.004 et 20.022 à 20.060 (excluant les pages sur la conciliation des passifs), dûment signé. 	-	PDF	31 mai 2026
<ul style="list-style-type: none"> Attestation de conformité des versions - Relevé Vie, dûment signée. (L'attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport de l'auditeur.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/ 	110	PDF	31 mai 2026
<ul style="list-style-type: none"> États financiers audités de l'assureur portant sur les activités exercées au Québec et/ou au Canada, dûment signés. 	200	PDF	31 mai 2026
<ul style="list-style-type: none"> Rapport annuel de l'assureur incorporé à l'étranger présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable) 	200	PDF	
<ul style="list-style-type: none"> Rapport de l'actuaire désigné sur le passif, incluant le certificat, dûment signé. 	400	PDF intelligent*	60 jours
<ul style="list-style-type: none"> Tableaux supplémentaires – Rapport sur le passif (Vous devez fournir le document qui est déposé auprès de votre régulateur principal.) 	410	Excel	60 jours
<ul style="list-style-type: none"> Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné. (si applicable) 	440	PDF	Note 1
<ul style="list-style-type: none"> Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment signé. 	500	PDF intelligent*	31 décembre 2026
<ul style="list-style-type: none"> Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF. (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'AMF d'ici mars 2026.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/ 	510	Excel	31 décembre 2026
<ul style="list-style-type: none"> Examen par des pairs - ESF. (si applicable) 	520	PDF	Note 2
<ul style="list-style-type: none"> Relevé annuel - Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV/TSMVA). 	-	Excel	60 jours
<ul style="list-style-type: none"> Relevé annuel - Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV/TSMVA), dûment signé. Il doit inclure le rapport de l'auditeur externe indépendant. Il doit également inclure l'opinion de l'auditeur interne (à signer au moins une fois tous les trois ans). 	-	PDF	31 mai 2026
<ul style="list-style-type: none"> Attestation de conformité des versions - Relevé TSAV/TSMVA, dûment signée. (L'attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport de l'auditeur.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/ 	710	PDF	31 mai 2026
<ul style="list-style-type: none"> Sommaire des erreurs non ajustées décelées par l'auditeur externe. 	-	PDF	90 jours *Nouveau*
<ul style="list-style-type: none"> Rapport de l'actuaire désigné sur l'attestation de la norme de capital réglementaire, dûment signé. 	720	PDF	60 jours
<ul style="list-style-type: none"> Examen par des pairs - TSAV. (si applicable) 	735	PDF	Note 1
<ul style="list-style-type: none"> Divulgations sur les risques climatiques: <ul style="list-style-type: none"> Renseignements sur le niveau de consolidation - IC0 Fichier de données - IC1 (Vous devez fournir le document qui est déposé auprès de votre régulateur principal.) Fichier de données - IC2 (Vous devez fournir le document qui est déposé auprès de votre régulateur principal.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/ 	IC0 IC1 IC2	Excel .csv .csv	180 jours *Nouveau*

Note 1 : dans les 30 jours suivant la diffusion du rapport de l'actuaire désigné.

Note 2 : au plus tard le 31 décembre.

* PDF intelligent : permet d'effectuer des recherches.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYAL & SUN ALLIANCE DU CANADA, SOCIÉTÉ D'ASSURANCES

Avis portant sur le réexamen d'autorisations à la suite d'une fusion

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») maintiendra inchangée les autorisations d'exercer au Québec l'activité d'assureur d'Intact Compagnie d'assurance (nom utilisé par Intact Insurance Company) et de Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances (nom utilisé par Royal & Sun Alliance Insurance Company of Canada) (les « Sociétés »), à la suite de leur fusion avec 13130100 Canada inc.. La date de la fusion sera le 1^{er} janvier 2026.

Cette décision fait suite au réexamen des autorisations des Sociétés effectué conformément aux articles 146, 155 et 156 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1.

Personne morale issue de la fusion

Le nom et l'adresse du siège social de la personne morale issue de la fusion sont les suivants :

Intact Compagnie d'assurance
700, avenue University, bureau 1500-A
Toronto ON M5G 0A1

La personne morale issue de la fusion sera autorisée à exercer ses activités dans les mêmes catégories que les Sociétés.

Cet avis fait suite à l'avis d'intention publié le 20 novembre 2025.

Pour plus d'information concernant ces assureurs, veuillez accéder au Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse suivante : [Registre – Assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie | AMF](#)

Le 18 décembre 2025

AVIVA, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ELITE COMPAGNIE D'ASSURANCE TRADERS GÉNÉRALE

Avis portant sur le réexamen d'autorisations à la suite d'une fusion

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») maintiendra inchangées les autorisations d'exercer au Québec l'activité d'assureur d'Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada, de La Compagnie d'Assurances Elite, et de Compagnie d'Assurance Traders Générale. Cette décision

fait suite au réexamen effectué en vertu des articles 146, 155 et 156 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1, en raison de leur fusion au 1^{er} janvier 2026 avec La Compagnie d'Assurances Pilot.

Personne morale issue de la fusion :

Nom envisagé : **Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada**
(nom utilisé au Québec par Aviva Insurance Company of Canada)

Adresse du siège envisagée : 10, Aviva Way, Suite 100
Markham ON L6G 0G1

La personne morale issue de la fusion sera autorisée à exercer au Québec l'activité d'assureur dans les catégories « assurance automobile », « assurance aviation », « assurance de biens », « assurance des chaudières et des machines », « assurance cautionnement », « assurance contre le détournement », « assurance de frais juridique », « assurance contre l'incendie », « assurance de responsabilité », « assurance maritime » et « assurance contre la maladie ou les accidents ».

Cet avis fait suite à l'avis d'intention publié le 4 décembre 2025.

Pour plus d'information concernant Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada, veuillez accéder au Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 18 décembre 2025

La Compagnie mutuelle d'assurance Gore

Avis de retrait d'une restriction

Avis est donné qu'en date du 11 décembre 2025, l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a procédé au retrait de la restriction suivante dont était assortie l'autorisation octroyée à La Compagnie mutuelle d'assurance Gore :

« Les activités dans toutes les catégories sont limitées à la réassurance »

Cette décision fait suite au réexamen de l'autorisation de La Compagnie mutuelle d'assurance Gore qui a été effectué tel que demandé par celle-ci et requis par les dispositions de l'article 143 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1.

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse suivante :

[Registre – Assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie | AMF](#)

Le 18 décembre 2025

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET PÉCUNIAIRES

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires.

La section 5.5.1 contient les décisions de sanctions administratives pécuniaires initiales imposées en vertu de l'article 500 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1 (la « Loi sur les assureurs »), de l'article 290 de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, RLRQ, c. S-29.01 (la « LSFSE »), de l'article 45.13 de la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*, RLRQ, c. I-13.2.2 (la « LIDPD »), et de l'article 601.13 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, RLRQ, c. C-67.3 (la « LCSF »). Les sanctions administratives pécuniaires sont imposées lorsqu'un assujetti fait défaut de respecter une disposition de l'une de ces lois ou de leurs règlements.

La section 5.5.2 contient les décisions de réexamen des sanctions administratives pécuniaires imposées aux assujettis en vertu des lois ci-dessus.

L'imposition d'une sanction administrative et son réexamen, le cas échéant, sont sans préjudice quant à toute autre mesure ou recours que pourrait prendre l'Autorité.

5.5.1 Décisions de sanctions administratives pécuniaires

La liste ci-dessous indique le nom de l'assujetti concerné, la loi visée, le numéro de référence de la décision d'imposer une sanction administrative, ainsi que la date de la décision et le montant imposé.

Nom de l'assujetti	Loi	No de référence	Date de décision	Montant imposé
Société des assurances ecclésiastiques	Loi sur les assureurs	2025-PSVD-1064929	2025-10-23	8 000,00 \$

5.5.2 Décisions de réexamen

Aucune information

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.